

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

pouvoirs : 10

**OBJET :**

**ADHÉSION AU  
RÉSEAU DU  
CHAINON  
MANQUANT  
NORMANDIE**

*La présente  
délibération annule  
et remplace la  
délibération  
n° 2024-46 pour  
erreur matérielle sur  
le nombre de  
présents*

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2024-46bis*

L'an deux mil vingt-quatre,  
le : **Lundi 30 septembre**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Philippe RONDEL, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Dans le cadre du rayonnement culturel de la Ville de L'Aigle et de son implantation sur le territoire Normand, il est proposé une adhésion au Réseau du Chainon Manquant.

Cette adhésion coûte 800 € TTC (cf annexes).

L'adhésion au Réseau Chainon Manquant s'effectue en région  
**via les Fédérations Régionales.**

Elle permet :

- de participer au repérage artistique en proposant les artistes que la commune accompagne sur son territoire ;
- de découvrir sur quelques jours une sélection artistique pluridisciplinaire (75 projets) issue d'un dispositif original de repérage par le regard croisé de plus de 300 programmeurs ;

- d'avoir un tarif préférentiel de 65 € (au lieu de 130 €) pour accéder au Festival du Chainon Manquant ;
- d'avoir un accès prioritaire au système de réservation en ligne pour les choix de spectacles sur le festival ;
- de participer à la vie de l'association et d'avoir un droit de vote aux assemblées générales du Réseau Chainon ;
- de participer à la *Tournée du Chainon* et de bénéficier de tarifs négociés (de 10% à 40%) sur les prix des spectacles. L'organisation des tournées s'inscrit dans le cadre de réunions de programmation région par région en présence des adhérents du territoire ;
- de profiter des mutualisations sur les transports générés par les tournées entre adhérents ;
- de profiter d'échanges et d'expertises sur la qualité artistique de spectacles auprès des autres adhérents, d'experts sur chaque discipline et du responsable artistique du Réseau mandaté pour couvrir les grands événements culturels.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au Réseau du Chainon Manquant qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

**Philippe VAN-HOORNE**

**Le Chaînon :  
Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants (FNTAV)**

**Un mouvement citoyen, un engagement professionnel**

**Préambule**

Au milieu des années 1980, alors que les politiques publiques initiées depuis André Malraux favorisaient l'accès du plus grand nombre à la culture, le secteur associatif - animateurs culturels, socioculturels, services municipaux et lieux privés - se regroupant pour constituer une force de dialogue, s'est trouvé marginalisé face au secteur professionnel, créateurs et directeurs de théâtres soutenus par l'Etat.

Les responsables historiques du réseau sont culturellement proches des valeurs de l'éducation populaire, ce qui explique leur démarche. La multiplication d'une offre, notamment culturelle, ne crée pas automatiquement la demande si elle ne s'accompagne pas d'un processus d'éducation artistique et culturelle.

Les adhérents au projet, défendu par le Réseau, ont affirmé leur volonté de conduire des projets en lien avec une "éducation nouvelle", où action et médiation s'inscrivent comme complément du processus d'éducation artistique et culturelle. Ancrés dans une territorialité bien définie, proches des populations locales, ils se sont ainsi positionnés face à un Etat favorisant une politique culturelle ignorant les enjeux sociétaux et magnifiant la place de l'artiste dans la société.

S'est alors institué un rapport différent à la culture et à l'œuvre, sur des principes de mutualisation de la diffusion de spectacles, d'éducation artistique des publics et l'approfondissement d'une solidarité professionnelle.

Aujourd'hui, les structures adhérentes du Réseau Chaînon appartiennent, directement ou indirectement, au secteur public de la culture grâce notamment à l'implication des collectivités territoriales.

Ainsi est né ce réseau, aujourd'hui composé de presque trois cents lieux de diffusion, tous porteurs de projets culturels forts et ambitieux, créés depuis une vingtaine d'années partout sur le territoire : en milieu urbain, en périphérie d'agglomération mais aussi en milieu rural, représentant une alternative pertinente et appréciée des populations.

Historiquement, le Réseau Chaînon (aujourd'hui FNTAV) a fait naître un vrai projet fédératif autour du spectacle vivant, ayant trouvé un rayonnement suffisamment important pour être aujourd'hui un référentiel politique, économique et culturel sur le plan national.

## **A/ UN MOUVEMENT CITOYEN POUR UN PROJET CULTUREL NATIONAL**

La FNTAV est constituée d'hommes et de femmes engagés dans leur quotidien dans la défense d'une société humaniste placée sous l'égide d'une république juste, fraternelle et libre.

Ce mouvement citoyen souhaite porter une parole singulière et affirmer une proximité avec la réalité de nos territoires, une identité qui cimenter notre appartenance à un réseau, et des valeurs qui fondent son projet.

### **1) Le territoire, une nouvelle identité culturelle**

Cette notion de territoire repose sur notre volonté d'être en synergie permanente avec les différents échelons administratifs et politiques pour mieux structurer et organiser notre action politique au niveau national, régional ou local.

Les territoires sont les espaces géographiques de proximité où agissent les adhérents, là où les gens résident, vivent une histoire ; une politique s'y applique, des luttes s'y engagent, des projets culturels y sont portés afin qu'un public s'y constitue et partage des émotions, que des idées naissent et vivent, entraînant des collaborations et créant du lien social.

Cette nouvelle identité qualifie notre fédération comme la représentation nationale de tous ces nouveaux territoires des arts vivants constituant aujourd'hui un volet important et un atout majeur des politiques publiques territoriales.

### **2) Les nouveaux territoires des arts vivants : une même appartenance**

La FNTAV fédère les projets et équipements culturels de ces nouveaux territoires qui oeuvrent dans le domaine des arts vivants et qui constituent en région un maillage de projets structurant les politiques régionales et locales.

La FNTAV a pour objectif d'organiser la profession et de porter collectivement un projet politique fort, associant à la fois une volonté d'agir dans la défense d'une « exception culturelle à la française » au niveau national et européen, et un désir de rendre lisible et plus forte l'action de notre réseau.

L'identité nouvelle et originale de la FNTAV reposant sur des valeurs philosophiques et professionnelles partagées et de réelles ambitions culturelles, permet de passer d'une organisation en réseau à celle d'un « mouvement national ».

### **3) Un mouvement défendant des valeurs philosophiques et professionnelles**

La FNTAV est un mouvement au service de la population et des artistes.

La FNTAV et ses organisations affiliées souhaitent ainsi oeuvrer dans le cadre de textes fondateurs garants de l'universalité de la culture, de la pensée libre et la libre circulation des oeuvres de l'esprit, amenant ainsi à la responsabilisation des professionnels.

La FNTAV:

- tend à garantir la diversité des œuvres et des initiatives (en référence à la Convention de l'UNESCO du 20 octobre 2005, sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles) ;
- respecte et s'associe à la Charte de l'Éducation Populaire du 3 juin 1999 ;
- fait référence aux valeurs énoncées dans la Charte du spectacle vivant publiée par le Ministère Trautmann en 1999 ;
- défend « l'exception culturelle à la française » ;
- s'associe à l'élaboration d'une Charte de service public adaptée à ses missions ;
- collabore à la création d'outils pour un développement territorial cohérent et équitable.

## **B/ UN ENGAGEMENT PROFESSIONNEL AU SERVICE D'UN PROJET ARTISTIQUE**

La FNTAV est un regroupement de professionnels en charge de projets artistiques et culturels - autant attachés aux valeurs de l'éducation populaire qu'à celles de l'éducation artistique - et travaillant sur des principes de mutualisation des connaissances, des moyens, des savoir-faire et d'une mise en réseau de l'expertise artistique de ses adhérents, garantissant la permanence du débat et de l'échange.

Notre engagement va dans le sens d'une volonté d'associer artistes, décideurs et acteurs culturels et tout autre partenaire pour enrichir notre projet et le confronter aux réalités des politiques publiques.

Cet engagement crée une dynamique propre à défendre les intérêts des adhérents et conforte le développement de leurs projets.

### **1) Un engagement auprès des artistes, une prise en compte de l'apport des autres cultures**

Les structures adhérentes affirment le rôle essentiel de l'artiste dans la société. Elles fournissent les moyens nécessaires à la création et à la diffusion des œuvres. Ainsi, l'artiste est à même de porter un regard critique, et de donner à la population des clés de compréhension et d'analyse de nos sociétés. Le Réseau entend conforter le travail de repérage et de développement des projets novateurs et créatifs avec une attention particulière aux autres cultures et aux formes artistiques originales.

La rencontre, l'échange, la confrontation avec les populations, naissent dans chaque structure. La force de notre réseau est de favoriser la circulation la plus large possible des œuvres créées et diffusées.

### **2) Un mouvement citoyen qui contribue au débat public**

La FNTAV, par son existence, son action, son expérience, est constitutive de politiques publiques. L'implication des collectivités locales qui soutiennent de fait les initiatives des structures adhérentes, permet de développer les projets culturels et d'ouvrir le débat avec la population. Ainsi celle-ci est associée à la réflexion, et à l'analyse de la pertinence des politiques menées.

### **3) Une volonté d'associer tous les adhérents à la vie de la Fédération**

Le fonctionnement de cette Fédération révèle son identité propre : ouverture aux autres, écoute, engagement, partenariat et solidarité. Ces principes sont la suite logique du fonctionnement de chaque structure.

La force du Réseau réside aussi dans cette addition de savoir-faire et d'expériences.

L'ensemble des pratiques des adhérents constitue une référence utile aux structures isolées ou ne bénéficiant pas de soutien institutionnel probant. Chaque adhérent a la même valeur, la même importance au sein de cette Fédération.

La force du Réseau vient aussi de la manière d'associer les équipes artistiques auxquelles chaque structure peut apporter une aide concrète. Dans notre fonctionnement, les artistes ne sont ni des faire-valoir, ni des "outils promotionnels" ; ils participent à la constitution des projets, à leur réalisation et à leur évolution.

L'adhésion à notre Réseau est la réalisation d'un engagement qui va au-delà de la simple appartenance corporatiste. La vie associative de la Fédération est une formation professionnelle permanente, et un questionnement sur nos réalisations. C'est aussi la confirmation que l'on reste des citoyens attentifs à la qualité des rapports sociaux, à la réalité de notre environnement.

## C/ UNE ORGANISATION AU SERVICE DES OBJECTIFS GENERAUX

La FNTVA regroupe des professionnels porteurs de projets culturels et artistiques inscrits dans ces nouveaux territoires, responsables de centres culturels, de théâtres de ville, de maisons des jeunes et de la culture, de foyers de jeunes et d'éducation populaire, d'associations culturelles, de services culturels municipaux ou intercommunaux, de scènes conventionnées ou labellisées...

### 1) Les moyens

- Une équipe permanente au service du projet et un budget en phase avec l'ambition de ce projet ;
- un directeur choisi par les instances, garant de l'animation du réseau et de la mise en œuvre des actions :
  - échanges de services ;
  - mise en œuvre collective de certains projets de création, de diffusion (tournées...) ;
  - mutualisation de moyen ;
  - accompagnement aux problématiques professionnelles ;
  - communication interne et externe.

### 2) Les productions : Le festival « le Chaînon Manquant » centré sur l'émergence artistique et les « Régions en scène » (RES).

Le festival « le Chaînon Manquant » est un événement national de premier plan pour l'émergence et les écritures contemporaines, le renouvellement des formes et des contenus des arts vivants. Le projet artistique est porté par le directeur, et validé par les instances de l'association.

Les « Régions en scène » sont des événements régionaux organisés par les adhérents des Fédérations, favorisant l'émergence artistique sur les territoires, la mise en relation des artistes et des diffuseurs et la circulation interrégionale.

### 3) L'organisation de notre expertise

La mise en commun des expériences et des qualifications individuelles pour la mise en œuvre d'une expertise partagée et valorisée s'exerce dans le cadre d'un pôle ressource. Des comités techniques, par genre ou esthétique, permettent d'associer les adhérents à l'animation du réseau, au repérage et à la mise en œuvre de projets transversaux. Enfin, dans ce cadre, l'organisation de colloques et rencontres sont les moments privilégiés, pour aborder des problématiques spécifiques et accompagner la formation de nos membres.

### 4) Un cadre juridique bien défini

La vie du réseau est organisée et encadrée par des textes élaborés en conseil d'administration, puis validés en assemblée générale : des statuts qui règlent la vie associative, juridique et financière de l'association, un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement, et une charte qui encadre les relations entre la fédération nationale, les fédérations régionales, et les adhérents, dans le domaine des pratiques professionnelles.